



# FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC

4545, avenue Pierre-De-Coubertin, Montréal, (QUÉBEC), H1V 0B2

Téléphone : 514-252-3077 Télécopieur : 514-251-8038

Courriel : [petanque@petanque.qc.ca](mailto:petanque@petanque.qc.ca)

Site web : [www.petanque.qc.ca](http://www.petanque.qc.ca)

## F.P.Q. - 003

ORGANISATION ET ATTRIBUTION  
DES COMPÉTITIONS MÉRITAS SANCTIONNÉE PAR  
LA FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC INC



# F.P.Q. - 003

## ORGANISATION ET ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS MÉRITAS SANCTIONNÉE PAR LA FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC INC

### PRÉPARATION DES TERRAINS:

- S'assurer que l'ensemble des terrains utilisés lors de la compétition soient prêts et cadrés au moins 45 minutes avant l'heure du début des inscriptions.

### INSCRIPTION:

- Identifier de façon évidente les différentes catégories aux tables d'inscription (féminine, bronze, ouverte et récréative au besoin).
- Deux personnes à chacune des tables seront nécessaires à l'inscription, soit une pour noter l'inscription et la seconde pour recevoir l'argent.
- Lors de l'inscription, il est important d'exiger toutes les cartes de membre de la Fédération de Pétanque du Québec ou toute autre carte de fédération nationale avant d'inscrire l'équipe. Pour les cartes de la FPQ, il est important de vérifier si le timbre de l'année en cours est apposé à l'arrière de la carte et correspond à la bonne catégorie d'inscription.
- Faire les inscriptions en double (1 copie pour afficher au cadrage et l'autre pour la table de contrôle).
- Référer les participants qui n'ont pas de carte de membre, à la personne responsable de la compétition, au président de la région ou du club concerné.
- Référer les retardataires à l'arbitre en chef, afin que ce dernier applique le règlement prévu.

Il est à noter que pour la catégorie récréative les inscriptions peuvent avoir lieu après celles des catégories compétitives.

### OUVERTURE OFFICIELLE:

- Faire le discours de bienvenue et présenter les invités, les commanditaires, les organisateurs et s'il y a lieu les représentants de la Fédération de Pétanque du Québec.
- Présentation des directives particulières relatives à la compétition et du jury par l'arbitre en chef.

### PARTAGE DES BOURSES:

- Préparer le partage des bourses dès que possible après l'ouverture officielle, en utilisant les formulaires prévus à cet effet et en faire deux copies.
- Afficher une des copies au cadrage avant la fin de la deuxième partie.

### ARBITRAGE ET CADRAGE:

- Championnat Québécois (triplette, doublette, tête-à-tête, tir de précision) et la Coupe du Québec
- Les arbitres et les cadreurs sont désignés par le conseil d'administration de la Fédération de Pétanque du Québec en collaboration avec le club organisateur. Les indemnités seront payées par la FPQ, toutefois leurs kilométrages et leurs hébergements si nécessaire seront assumés par le club organisateur. Cette mesure visant à inciter les régions organisatrices à se doter d'arbitres et de cadreurs formés.  
Autres compétition méritas sanctionnée par la FPQ
- Les arbitres et cadreurs sont désignés par le club organisateur, toutefois l'arbitre doit être un arbitre reconnu par la FPQ pour l'année en cours et le cadreur doit être capable de gérer l'ensemble du cadrage, du partage des bourses selon les formulaires prévus à cet effet.



#### LOTÉRIE VOLONTAIRE - MOITIÉ-MOITIÉ:

##### **Championnat Québécois (triplette, doublette, tête-à-tête, tir de précision) et la Coupe du Québec**

- Les organisateurs peuvent organiser un moitié-moitié ou toutes autres loteries volontaires et en garder les profits. Cependant la FPQ se réserve le droit d'en faire autant.

##### **Autres compétitions méritas sanctionnées par la FPQ**

- Les organisateurs peuvent organiser un moitié-moitié ou toutes autres loteries volontaires et en garder les profits. Cependant la FPQ se réserve le droit d'effectuer toutes autres loteries volontaires qui ne seront pas tirées le jour même de la compétition.

#### PUBLICITÉ:

- Le club organisateur doit faire de la publicité locale (affiches, journaux, radio ou autres) avec preuves remises à la FPQ après la compétition.
- Le club organisateur est responsable de prendre au moins 20 photographies lors de la journée de compétition en plus de celle des gagnants afin de publiciser les résultats dans le Pétanque Mag ou tout autre média que la FPQ jugera nécessaire
- La FPQ pour sa part fera de la publicité de la compétition sur son site internet, sa page Facebook, par un envoi par courriels aux joueurs fédérés présents dans sa liste de distribution ainsi que tout autre média que la FPQ jugera nécessaire.

#### REMISE DES BOURSES ET TROPHÉES:

- Il est souhaitable de faire les remises des différents lots aux finalistes du championnat en présence des personnalités, du président du club organisateur ou un représentant.
- Le club organisateur est responsable de prendre les photographies des gagnants et finalistes de chacune des catégories incluant le récréatif.

#### SUIVI DU TOURNOI:

- Compléter et envoyer dans les 7 jours les copies des différents documents du tournoi dactylographiées (à moins que le tout soit en caractères d'imprimerie et très lisible). Il est à noter qu'un représentant peut aussi à la fin de chaque compétition récupérer les documents.
  - Feuilles d'inscriptions (équipes compétitives et récréatives)
  - Feuilles de partage des bourses
  - Feuilles de rapport de tournois
  - Feuilles des résultats et cadrages
  - Le montant des cartes d'un jour vendues
  - Photographies en format numérique
  - Toutes autres informations pertinentes

#### ARRET POUR FORCE MAJEUR :

- Lors d'un arrêt de tournoi pour force majeure, il y aura un gagnant seulement si le pointage de cette partie a atteint la mi-partie (c'est-à-dire qu'une des deux équipes a atteint le seuil des 7 points). Si cette partie n'a pas atteint 7 points d'une ou l'autre équipes, aucune des équipes sera gagnante et la bourse sera séparée.

#### IMPORTANT:

- ❖ L'organisation de l'une des compétitions doit obligatoirement utiliser un compte bancaire au nom du club pour encaisser les chèques des bourses et autres en provenance de la FPQ.
- ❖ Pour tout aspect non prévu ou activités spéciales, consulter la Fédération de Pétanque du Québec dès que possible.
- ❖ Le genre masculin a été utilisé pour le document pour en faciliter la rédaction.
- ❖ FPQ est l'acronyme utilisé dans le document pour la Fédération de Pétanque du Québec pour en faciliter la rédaction.



## F.P.Q. - 003 CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS MÉRITAS

### SANCTIONNÉE PAR LA FPQ

À la demande d'un club ou d'une région, la Fédération de Pétanque du Québec attribuera l'organisation des compétitions méritas sanctionnée par la FPQ selon les critères suivants:

1. Le club ou la région devra être en règle avec la FPQ. De plus, le club ou la région devra détenir un compte bancaire au nom du club ou de la région afin de percevoir les montants des bourses ou autres pour la compétition organisée.
2. Les infrastructures et l'aménagement du terrain devront être adéquats pour ce type de compétition:
  - 2.1. Dimension du site 40 terrains cadrés d'au moins 3m x 12m
  - Nombres adéquat de terrains pour le récréatif
  - 2.2. Visibilité du site Endroit public et passant
  - 2.3. Installations sanitaires Toilettes propres pour hommes et femmes
  - à proximité des terrains
  - 2.4. Éclairage Adéquat pour 8 terrains au minimum
  - 2.5. Système de son Système de son adéquat
  - (la FPQ peut prêter un système à la demande)
  - 2.6. Alimentation Restaurant ou cantine pour vente de boissons
  - et de nourriture (excellent revenu pour le club)
  - 2.7. Stationnement Stationnement en quantité suffisante à proximité
  - des terrains
3. Ressources humaines adéquates pour ce type de compétition :
  - 3.1. Inscriptions 8 personnes
  - 3.2. Cartes de membre FPQ 1 personne
  - 3.3. Alimentation Quantité adéquate selon le type de restauration
  - 3.4. Animation 1 personne préposée au micro
  - 3.5. Polyvalent 1 personne disponible toute la journée
  - 3.6. Cadreur 1 personne
  - 3.7. Arbitre 1 ou 2 personnes (voir avec la FPQ pour le choix)
  - 3.8. Photographe 1 personne
4. Trajet et hébergement
  - 4.1. Faire parvenir à la FPQ le trajet routier pour faciliter l'accès de votre site de compétition avec éventuellement le trajet pour une arrivée par l'est ou l'ouest
  - 4.2. Faire parvenir une liste d'au moins trois établissements hôteliers situés à proximité de votre site de compétition.
5. Planification de la publicité
  - 5.1. Produire une affiche (la FPQ peut donner un coup de main amateur)
  - (minimum 30 jours avant la compétition)
  - 5.2. Communiquer les médias utilisés ou approchées à la FPQ
  - (minimum 30 jours avant la compétition)
6. Permis d'alcool  
Une copie du permis d'alcool par le club hôte couvrant la date de l'évènement sanctionné par la Fédération 15 jours doit être soumis à la fédération à défaut qu'il ne sera pas permis de vendre de l'alcool à l'évènement prévu par ce club.

Signature obligatoire: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom en lettre moulées : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 JANVIER 2019 et le 16 décembre 2021

